

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 22/02/2023

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 22 février 2023 à 10 h 30, Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Roger RECORs**, Président.

PRÉSENTS

M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
M. MAU Didier, Président de la Communauté de communes Médoc-Estuaire
M. PEScina, Maire de MARTIGNAS SUR JALLES
M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

REPRÉSENTÉS

M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (*procuration à M. Jérôme PEScina*)
Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC (*procuration à M. Marcel DURANT*)
M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE (*procuration à Mme Christiane BOURSEAU*)
M. DELUGA François, Maire de LE TEICH (*procuration à M. Roger BILLOUX*)
M. DENOYELLE Stéphane, Maire de SAINT PIERRE D'AURILLAC (*procuration à M. Roger RECORs*)
M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (*procuration à Mme Mauricette EYHERAMONNO*)
M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN (*procuration à Mme Chantal GANTCH*)
M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (*procuration à Mme Anne Marie LEMAIRE*)
M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à Mme Nathalie LE YONDRE*)
M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON (*procuration à M. Didier MAU*)
Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE (*procuration à M. Denis SIRDEY*)
M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. Christophe DUPRAT*)
Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND (*procuration à Mme Catherine VIANDON*)

EXCUSÉS

Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
M. FATH Bernard, Conseiller départemental
M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC
Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON
M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale
Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MAU Didier, Président de la Communauté de communes Médoc-Estuaire

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde.

Monsieur Roger RECORs remercie de leur présence les membres du Conseil d'administration et leur souhaite la bienvenue. Le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés. Il est passé ensuite à l'ordre du jour fixé par le bureau du Conseil d'administration le 25 janvier 2023 et qui appelle la discussion sur les questions suivantes :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 22/02/2022

Délibération n° DE-0004-2023

Objet : Budget M57 – Règlement budgétaire et financier

Le Président rappelle la mise en place du cadre budgétaire et comptable de la M57 pour le budget principal du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ainsi que pour le budget annexe régional Nouvelle-Aquitaine à compter du 1er janvier 2023, décidée par délibération n° DE-0040-2022 du 26 octobre 2022.

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 implique de se doter, avant le vote de la première délibération budgétaire, d'un règlement budgétaire et financier (RBF) conformément à l'article L5217-10-8 du code général des collectivités territoriales.

Le règlement budgétaire et financier présente l'avantage de :

- Décrire les procédures, les définir, les faire connaître avec exactitude et se donner l'objectif de les suivre le plus précisément possible.
- Créer un référentiel commun et une culture de gestion que les services de l'établissement se sont appropriés.
- Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes.
- Combler les éventuels « vides juridiques » notamment en matière d'autorisation d'engagement, d'autorisations de programme et de crédit de paiement.

Le projet de règlement budgétaire et financier du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde est joint en annexe.

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le règlement budgétaire et financier ci-annexé.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

ADOPTE

- le règlement budgétaire et financier ci-annexé.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 22 février 2023.



Le Président,



Roger RECORS

Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : **22 FEV. 2023**

PUBLIÉE LE : **22 FEV. 2023**

Acte à classer**DE-0004-2023-2**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-02-23T09-46-51.00 (MI243365899)

Identifiant unique de l'acte : 033-283300036-20230222-DE-0004-2023-2-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Budget M57 - Règlement budgétaire et financier

Date de décision : 22/02/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DE-0004-2023.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[DE-0004-2023_ANNEXE_M57_REGLEME...](#) Type PJ : 99_DE - Délibération

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 23/02/23 à 09:46

Date 23/02/23 à 09:46

Date 23/02/23 à 09:53

Par [COLLENNE Vicky](#)Par [COLLENNE Vicky](#)